

Procès verbal
Saison 2026-2027

**ENSEMBLE de
PV N° 769
du 10 sept. 2026**



E FOOT 38

Journal Officiel
le Foot en Isère, Moi j'adhère

District de l'Isère : Association régie par la loi du 1er juillet 1901.



COMITE DE DIRECTION

Réunion du 01 septembre 2026 à 18h30

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

Président : M. GIROUD-GARAMPON Hervé

Présents :

Mmes BRAULT Annie - STRAPPAZZON Laurie
MM. BARATIER Thierry - BOULORD Jean Marc – BUOSI Bernard- CHASSIGNEU Guy –
COCHARD Jean Luc - MALLET Marc - MONIER Patrick - MONTMAYEUR Marc - NURIT Fabien
- SOZET Jean Louis - THEVENIN Cyril - VACHETTA Michel - VEYRET Bernard

Excusés :

MM. BOURGEOIS Samuel - Dr LABROSSE Alexandre - LOSA Jean Michel – MAZZOLENI
Laurent- TRUWANT Thierry

Assistent : Mme DA ROCHA Elisabeth – MM. BARTOLINI Thomas - CARRETERO Christophe

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du Comité de Direction du 7 juillet 2026
2. Courriers et informations diverses
3. Paiement des arbitres
4. Proposition dates AG 26-27
5. Dates des Comités de Direction 2026-2027
6. Permanences Week-end
7. Présentation de la saison technique 26-27
8. Calendrier sportif 2026-2027
9. Réunions U15-U17
10. Retour sur les réunions avant saison
11. Questions diverses

Ouverture de séance à 18h30

1. Approbation du PV du Comité de Direction du 7 juillet 2026

Erratum : Composition des commissions 26-27 - Mr Mercier Didier sera membre des commissions : Statut de l'Arbitrage et Discipline et **non** de la commission sportive.

Intervention de M. Montmayer concernant le courrier du club de Goncelin : souhaite rappeler que le Président d'une commission ne prend jamais de décision seul. Les décisions sont prises

collectivement par l'ensemble des membres de la commission, conformément à son fonctionnement.

Le PV est approuvé.

2. Courriers et informations diverses

Courriers :

- **Courrier de Arthur Coscas** souhaitant que le District fasse promotion de son activité. C'est refusé, ce n'est pas le rôle du District.
- **Courrier du GF38** / invite les clubs du Département à sa « Soirée Clubs » le mardi 8 septembre au stade des Alpes afin de présenter son nouveau programme clubs. M. Vachetta représentera le District
- **Courrier de l'UNSS** : L'UNSS Isère organise, dans le cadre de la Journée nationale du sport scolaire, un événement **100 % féminin dédié au football**, le mercredi 23 septembre 2026 au stade de Sassenage, avec des rencontres de football à 5 réparties en trois catégories.
L'objectif est de développer la pratique du football féminin scolaire en Isère, avec la mise en place d'ateliers tennis-ballon et golf-football, pour lesquels l'UNSS sollicite le soutien du District en matière de partenariat. D Cazanove passera de 10 à 12h avec un éducateur du GUC, L. Strappazzon et P. Monier passeront dans la journée.
- **Courrier de l'International d'Agnin** concernant des problèmes de gestion au sein du club. Le District ne peut interférer dans sa gestion interne.
- **Courrier de O. Villefontaine** qui informe d'un nombre important de départs de ses licenciés vers d'autres clubs. Les membres du District s'accordent sur le fait que c'est une pratique récurrente dans beaucoup de clubs malheureusement.
- **Courrier de l'Union sportive Etoile Antonine** qui informe avoir saisi la conférence des conciliateurs du CNOSF suite à décision rendue par la commission Supérieure d'Appel de la FFF.
- **Courrier de la commission Technique régionale** souhaitant renforcer sa commission LABEL. Le District ne proposera pas de candidats au vu du nombre déjà insuffisant d'effectif au District.
- **Dispositif Pass Sport** reconduit pour la rentrée 26-27. L'information ainsi que les modalités d'adhésion sont publiées sur notre site. A noter la réintégration des 6-13 ans dans le dispositif.
- **Courrier de la FFF - Projet Club : Lecture du courrier de la FFF concernant le « Projet Club »**, informant de l'ouverture de l'outil à l'ensemble des clubs. À ce jour, un groupe de travail est constitué avec la participation de J. Hugonnard, L. Strappazzon et JL. Cochard, Le Président invite les membres du Comité Directeur à rejoindre et à renforcer ce groupe de travail pour accompagner les clubs dans cette démarche.

- **Nouveau dispositif FAFA – le FAFA Matériel /**

Ce dispositif a pour vocation d'aider les clubs à maintenir et améliorer leur fonctionnement courant, en facilitant l'acquisition d'équipements essentiels à la vie sportive et associative, notamment :

- du matériel sportif,
- de l'électroménager,
- du matériel informatique,
- du mobilier destiné aux lieux de vie.

Attention L'attribution de l'aide obéit à un principe de « premier arrivé – premier servi », dans la limite d'un quota par district, correspondant à un tiers des clubs par district et par saison.

L'ensemble des clubs du territoire recevront un code promo à utiliser sur Le Corner. Ce code sera envoyé sur la boîte mail officielle des clubs.

Les clubs peuvent prendre connaissance du cahier des charges ainsi que la procédure de connexion au « Corner » publiés sur notre site.

- **Courrier de la Direction technique de l'arbitrage – Dispositif de caméras embarquées Motorola**

La FFF souhaite étendre à l'ensemble des Liges et Districts volontaires le dispositif de caméra embarquée, expérimenté au cours de la saison écoulée sur plusieurs territoires.

Après en avoir débattu, le Comité Directeur valide la mise en place de ce dispositif au sein du District. Compte tenu du nombre limité de caméras disponibles (une à deux), celles-ci seront prioritairement utilisées lors des matchs identifiés à risques. Le délégué désigné pour la rencontre ou une autre personne sera chargé(e) de récupérer la caméra au District avant le match et de la rapporter au District à l'issue de celui-ci.

- Courrier de la FFF : **Dotation « Bonus exploit » Edition 26-27 Coupe de France Crédit Agricole.**

Une équipe qui réalisera un exploit en éliminant un adversaire hiérarchiquement supérieur d'au moins 2 niveaux se verra octroyer un bonus à l'exploit matérialisé par un bon d'achat Nike. Bonus cumulatif si plusieurs exploits. Il prendra effet entre le 1^{er} tour et le 6^{ème} tour de la Coupe de France et sur une valorisation des clubs ayant réalisé le meilleur parcours au titre du petit poucet régional et national.

- **Courrier de la SDJES – Agrément des services civiques**

La SDJES souhaite la mise en place d'un agrément collectif, dont la gestion serait assurée par le District au bénéfice de ses clubs.

Le Président soumet au vote du Comité la prise en charge de cet agrément par le District.

Après délibération, la prise en charge de l'agrément collectif est approuvée à la majorité des membres du Comité.

- **Courrier de Jean Louis Sozet** qui précise que la radiation vient d'être rajoutée dans les sanctions disciplinaires et qu'il convient de fixer le montant de l'amende correspondant. Après en avoir délibéré, le Comité vote une amende de 1 000 € pour la sanction de radiation.

- **Candidatures :**

- **Salime SAID** pour la commission de délégations : transmis à la commission compétente
- **Georges VILELA** pour la commission de délégations : transmis à la commission compétente
- **Mounir AKALAI** pour la commission d'Ethique : Validé par le Comité
- **Loic TROITSKY** pour la commission foot entreprise et foot en semaine : Validé par le Comité

INFORMATION DU PRESIDENT :

- **Un nouveau contrat d'alternance** a été signé, nous aurons à partir de lundi prochain une nouvelle alternante en charge des réseaux sociaux et du partenariat. Il s'agit de Mellina Tabet qui prépare un master européen management du développement commercial. Thierry Baratier sera son tuteur.
- **Pause d'apaisement – Carton Violet**, la mise en place de la pause d'apaisement est effective dès la reprise des championnats. Les membres du Comité en ont reçu les modalités et les clubs en ont été informés par mail et par le site du District. A noter que la pause d'apaisement doit être notée sur la FMI.
- **Collège des Présidents** –Le Président fait un retour sur les principaux points abordés :
 - Point sur les licences
 - Point ETR
 - FAFA
 - Caméras embarquées
 - IA
 - Ayant droits
 - Système FACE
 - Finale Pitch aura lieu le 1^{er} mai
 - Signature de 2 conventions : Financière sur le territoire de la Laurafoot 26-29 et convention 26-29 relative au fonctionnement et au financement de l'ETR
- **Week end des bénévoles à Clairefontaine les 19 et 20 septembre 2026**

Le Président présente les dirigeants qui participeront à cette nouvelle aventure

CORBELIN	JAMOTEAU Antoine
VALLEE DE LA GRESSE	GRACA Julien
USVO	CHERNI Abdessatar
USVO	TSHIKWATA Symeon
VINAY	NURIT Loris
VINAY	CELLIER Loic

3. Paiement des arbitres

A partir de cette saison en championnat les clubs n'auront plus à payer directement les arbitres : l'organisation se fera comme suit :

- **Péréquation** : elle est applicable aux catégories **Seniors Masculins de la D1 à la D4 ainsi qu'aux U19 D1, U17 D1 et U15 D1**. Le montant correspondant est imputé sur le compte des clubs au cours du mois suivant.
- **Autres catégories** : pour toutes les autres catégories, **à l'exception des coupes (hors finales), les frais d'arbitrage sont réglés directement par le District** et imputés sur le compte des clubs au cours du mois suivant
- **Date des règlements arbitres et observateurs** : l'ensemble des paiements effectués par le District intervient **à compter du 20 du mois pour les matchs qu'ils ont effectués au cours du mois précédent**.
- **Coupes (hors finales)** : **les frais d'arbitrage sont réglés le jour du match, à parts égales entre les deux clubs**, sur présentation du reçu de frais d'arbitrage.

M. Mallet émet une objection concernant notamment le paiement des jeunes arbitres qui seront contraints d'attendre 1 mois et 20 jours pour leurs défraiements.

La nouvelle procédure est validée à la majorité par le Comité.

4. Dates Assemblées Générales

Le Président annonce que l'Assemblée générale d'hiver aura lieu le 27 novembre.
L'Assemblée d'été le 2 juillet.

5. Dates des Comités de Direction

- 5 octobre 2026
- 2 novembre 2026
- 7 décembre 2026
- 1er février 2027
- 1er mars 2027
- 5 avril 2027
- 3 mai 2027

6. Planning des permanences

Elles restent assurées par Mme Annie Brault – MM Boulord – Montmayeur – Truwant et Vachetta.
Les permanences FMI sont quant à elles à la charge de M. Mallet.
Le planning est diffusé chaque semaine sur le site.

7. Présentation de la saison technique 26-27

Thomas Bartolini, Conseiller Technique Départemental fait une présentation au Comité de direction des actions menées par la commission technique en raccord avec la politique fédérale et détaille les points suivants :

Le Projet club – Labellisation
Le développement et animations des pratiques
Le Plan de performance fédéral
Les Formations d'Educateurs

8. Calendrier sportif saison 2026 - 2027

Le calendrier est finalisé, il manque cependant les dates du Futsal et pour donner suite à la remarque pertinente de M. Montmayer il faut ajouter les dates MR (matchs en retard) sur la ligne de la D2 poule à 13.

9. Point sur les licences et engagements

Un retour est fait sur ces différents points par Michel Vachetta, qui restent sensiblement à l'identique à la même date l'an dernier.

10. Réunions U15-U17

Marc Mallet précise que les dates sont fixées, les informations ont été envoyées aux clubs, il reste cependant deux réponses de clubs en attente. Il y aura 5 réunions, 1 par secteur. Le Président informe que cette saison une intervention de la SDJES aura lieu concernant les violences sexistes et sexuelles. C'est un sujet très important pour nos clubs, les conséquences doivent être abordées.

Marc Mallet informe également qu'à l'occasion de ces réunions, des informations sur le PEF seront aussi à l'ordre du jour.

11. Retour sur les réunions d'avant saison

Après les différents retours par les clubs et les formateurs, il convient de penser à une nouvelle organisation pour les prochaines saisons. Un débat s'ouvre avec certaines pistes : rendre ces réunions plus ludiques, plus interactives, pour qu'elles suscitent plus d'intérêt. Il est suggéré d'introduire cette réflexion aux réunions des commissions des Présidents de clubs.

Un groupe de travail est alors constitué afin de travailler sur un nouveau format. Il sera composé de L Strappazzon, JL Cochard, Marc Montmayer, F.Nurit, JL Sozet, B. Veyret.

12. Questions diverses

Demandes de JM Boulord :

-Valider une entente U17 entre le club de Cheyssieu et de la Sanne
Entente déjà existante l'an dernier, l'entente est renouvelée par le Comité pour 26-27

-Valider une dérogation pour l'éducateur D2 de CVL titulaire du CFF3 et inscrit en recyclage en novembre. La dérogation est validée par le Comité.

-Club de Turcs de Grenoble qui demande à alterner 2 éducateurs. Le règlement ne prévoit pas cette situation. Elle est refusée

Demande de M. Mallet qui souhaite passer le foot entreprise, foot en semaine en FMI.

Un vote est proposé : la mise en place de la FMI est validée à la majorité, 1 abstention.

Marc Mallet sera présent à la réunion plénière du 9 septembre afin de présenter cette mise en place.

Demande de M. Montmayer : quelle est la date de la commission juridique ? Sachant que les vœux sont à déposer pour le 17 octobre au plus tard. M.Vachetta se charge d'en faire la demande au Président de ladite commission.

Séance clôturée à 21h00

Hervé GIROUD-GARAMPON
Président

Elisabeth DA ROCHA
Responsable administrative



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 8 SEPTEMBRE 2026

PROCES-VERBAL N° 769

VŒUX ET APPEL A CANDIDATURES ACCUEIL ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER – 27 NOVEMBRE 2026

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de cette Assemblée Générale

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée **au 13 octobre 2026**

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez-le auprès du secrétariat.

En prévision de cette Assemblée, et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District

Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la commission juridique nous vous remercions de les faire parvenir pour le **17 octobre au plus tard.**

TRESORERIE

FORFAITS

FORFAIT GENERAL FOOT A 11 (APRES PARUTION DES CALENDRIERS)

AMENDE 90€

U17 4

580951 MOS 3R

U17 D3

564194 GVHD

FORFAIT

Du 5 au 6 septembre

AMENDE 32€

Senior D4 / Phase Unique A

548244 SUD ISERE FC 2

FRAIS ARBITRAGE 2026 -2027

Nous informons tous les clubs que pour la saison 2026 -2027 :

PAIEMENT DES ARBITRES et OBSERVATEURS

- **Péréquation** : elle est applicable aux catégories **Seniors Masculins de la D1 à la D4 ainsi qu'aux U19 D1, U17 D1 et U15 D1**. Le montant correspondant est imputé sur le compte des clubs au cours du mois suivant.
- **Autres catégories** : pour toutes les autres catégories, **à l'exception des coupes (hors finales), les frais d'arbitrage sont réglés directement par le District** et imputés sur le compte des clubs au cours du mois suivant
- **Date des règlements arbitres et observateurs** : l'ensemble des paiements effectués par le District intervient **à compter du 20 du mois pour les matchs qu'ils ont effectués au cours du mois précédent**.
- **Coupes (hors finales)** : les frais d'arbitrage sont réglés le jour du match, à parts égales entre les deux clubs, sur présentation du reçu de frais d'arbitrage.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

POUR INFORMATION : SI VOUS UTILISEZ LES ADRESSES E-MAIL DES COMMISSIONS, IL EST INUTILE DE FAIRE UNE COPIE AU DISTRICT. UN TRANSFERT EST FAIT AUTOMATIQUEMENT.

E-MAILS COMMISSIONS	
APPEL	APPEL@ISERE.FFF.FR
ARBITRES	ARBITRES@ISERE.FFF.FR
DELEGATIONS	DELEGATIONS@ISERE.FFF.FR
DISCIPLINE	DISCIPLINE@ISERE.FFF.FR
FOOT ENTREPRISE	FOOT-ENTREPRISE@ISERE.FFF.FR
FUTSAL	FUTSAL@ISERE.FFF.FR
REGLEMENTS	REGLEMENTS@ISERE.FFF.FR
SPORTIVE	SPORTIVE@ISERE.FFF.FR
STATUT ARBITRAGE	STATUTSARBITRAGE@ISERE.FFF.FR
TERRAINS	TERRAINS@ISERE.FFF.FR
FEMININES	FEMININES@ISERE.FFF.FR
ETHIQUE ET PREVENTION	ETHIQUE@ISERE.FFF.FR

AUTRES E-MAILS	
DISTRICT	DISTRICT@ISERE.FFF.FR
PRESIDENT	HERVE.GIROUD-GARAMPON@ISERE.FFF.FR
VICE-PRESIDENT DELEGUE	JMLOSA@ISERE.FFF.FR
TRESORIER	TBARATIER@ISERE.FFF.FR
COMPTABILITE	COMPTABILITE@ISERE.FFF.FR
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	EDAROCHA@ISERE.FFF.FR
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	TBARTOLINI@ISERE.FFF.FR
EDUCATEUR SPORTIF	MBENLAHRACHE@ISERE.FFF.FR
EDUCATEUR SPORTIF	DCAZANOVE@ISERE.FFF.FR
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	JHUGONNARD@ISERE.FFF.FR
CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL EN ARBITRAGE	HBENELHADJ@ISERE.FFF.FR



COMMISSION DES ARBITRES

REUNION DU MARDI 08/09/2026 à 18h30

Procès-Verbal N°769

PRESIDENT : LAZAMI Fouad

PRESENTS :

SABATINO Joseph - VAGNEUX Luc - BOUAZIZ Djamel - CHAARI Hassen - SPARAPANO Patrick -

CTDA - BEN EL HADJ Hakim

EXCUSES :

KODJADJANIAN Jean Marie - LALO Aboubakar - DEHMANI Monia - THEVENIN Cyril - HOCINE Halime - SAID OMAR Rayan - MORE Claude - SOZET Jean-Louis - ABELA Stéphane - TANI Christophe. - VAGNEUX Luc - AKYUREK Mikail - HUERTAS Pierre

Mail CDA : arbitres@isere.fff.fr

MESSAGE DE REMERCIEMENT

La CDA et le CTDA adressent leur sincères remerciements au Club de La Murette pour son accueil chaleureux, sa disponibilité et la qualité des conditions mises à la disposition des arbitres pour le déroulement du stage annuel du 5 septembre 2026.

STAGE DES OBSERVATEURS

Le stage obligatoire des observateurs aura lieu le vendredi 25 septembre 2025 à 19h au DIF à Sassenage. Un dîner d'amitié clôturera la soirée.

A compter de la saison 2026-2027

PAIEMENT DES ARBITRES et OBSERVATEURS

- **Péréquation** : elle est applicable aux catégories Seniors Masculins de la D1 à la D4 ainsi qu'aux U19 D1, U17 D1 et U15 D1. **Le montant correspondant est imputé sur le compte des clubs au cours du mois suivant.**
- **Autres catégories** : pour toutes les autres catégories, **à l'exception des coupes (hors finales)**, les frais d'arbitrage sont réglés directement par le District et **imputés sur le compte des clubs au cours du mois suivant**
- **Date des règlements arbitres et observateurs** : l'ensemble des paiements effectués par le District intervient **à compter du 20 du mois pour les matchs qu'ils ont effectués au cours du mois précédent.**
- **Coupes (hors finales)** : les frais d'arbitrage sont réglés **le jour du match, à parts égales entre les deux clubs**, sur présentation du reçu de frais d'arbitrage.

Vous êtes invités à envoyer le plus rapidement possible par mail à comptabilite@isere.fff.fr votre RIB (**pour eux qui ne l'ont pas encore fait**)

A L'ATTENTION DES CLUBS

Les clubs qui désirent récuser un arbitre doivent se référer à l'article 44 du RI de la CDA en fournissant des raisons sérieuses et valables survenues dans l'année (ou l'année antérieure)

La récusation d'un arbitre sur le terrain le jour du match ne saurait en aucun cas être admise.

a) Le club désirant qu'un arbitre ne soit pas désigné sur ses matchs doit, par l'intermédiaire du président du club, envoyer aux désignateurs un courrier ou un mail dûment motivé (envoyé via la boîte mail officielle du club) avant le premier match officiel de la saison (matchs de coupe compris) dans la limite de 2 arbitres.

Cette récusation doit impérativement être formulée par écrit (courrier ou mail officiel).

Elle doit être sérieusement motivée et porter la signature du président du club qui en prend personnellement la responsabilité. La récusation doit être motivée par des événements ayant eu lieu dans l'année en cours, N-1 voir N-2 pour les faits très graves.

La CDA étudiera les éléments communiqués et fera connaître sa décision finale.

b) L'arbitre désirant ne pas être désigné sur un club, doit, envoyer à la C.D.A. un courrier ou un mail dûment motivé avant le premier match officiel de la saison (matchs de coupe compris) dans la limite de 2 clubs ou en cours de saison en cas d'incidents graves.

c) La récusation doit être renouvelée chaque début de saison. »

DESIGNATEURS CDA

Nom	Catégorie	Téléphone
BOUAZIZ Djamel	Seniors	06 21 31 09 49
CHAARI Hassen	Jeunes	06 46 41 36 44
VAGNEUX Luc	Futsal	06 30 34 44 39
THEVENIN Cyril	Accompagnant administratif (conseils et aide à la rédaction des rapports...)	06 07 23 89 63

COURRIERS DES CLUBS – COMMISSIONS - DIVERS

AS GRESIVAUDAN : Lu et noté. Transmis au responsable de la formation.

FC SUD ISERE : Lu et noté

CA GONCELIN : Lu et noté

AS FONTAINE : Lu et noté. La CDA ne peut accéder à votre requête

ASIEG : Lu et noté. Remerciements

2ROCHERS : Lu et noté. Remerciements pour la satisfaction et la bonne appréciation de l'arbitre du match M.T.

UGSEL 38 : Nous informant de sa formation annuelle d'arbitres en sports collectifs du 14 octobre 2026 à La Côte Saint André. Lu et noté. Remerciements

FC CHIRENS : Lu et noté

US RO CLAIX : Lu et noté. Transmis au responsable de la formation

Demande d'arbitre :

Rappel aux clubs : Pour un traitement adéquat de vos demandes d'arbitre, veuillez bien spécifier la date du match, adversaire, division...et envoyées dans les délais réglementaires (au moins 2 semaines).

Courrier de PAYS ALLEVARD FC : Match U15 D3

- Pays d'Allevard FC/Fontaine AS du 19/09/2026
- Goncelin la Pierre/Pays d'Allevard FC du 26/09/2026
- Pays d'Allevard FC/Crolles FC 2 du 03/10/2026
- Saint Martin d'Hères FC 3/Pays d'Allevard FC du 10/10/2026
- Pays d'Allevard FC/Manival ES 2 du 14/11/2026
- Grésivaudan AS 1/Pays d'Allevard FC du 28/11/2026
- Pays d'Allevard FC/Murette US 3 du 05/12/2026
- Pont Claix FC 1/Pays d'Allevard FC du 12/12/2026

COURRIERS DES ARBITRES

BRIOUA M. : Lu et noté

OLIMO D : Lu et noté

NARDIELLO L. : Lu et noté

TSIBUMBU P. : Lu et noté

AOUAD H. : Lu et noté

BRIOUA N. : Lu et noté

LALO A. : Lu et noté

MOUJAMIR Y. : Lu et noté

REVIGLIONO F. : Lu et noté

MONNOT V. : Certificat médical reçu. Prompt rétablissement

EL FASKAOUI F : Certificat médical reçu. Bon rétablissement

PERRIN T. : Changement d'adresse. Noté.

CELIK M. : Lu et noté

WILLIAM K. : Lu et noté

KANDA G. : Lu et noté

BOUVIER A. : Lu et noté. Nécessaire a été fait.

QUESSADA A. : Lu et noté

OLLIVIER A. : Arrêt médical reçu. Prompt rétablissement

VIVIER P. : Lu et noté

DJOUDER M. : Lu et noté. Bon rétablissement

GUEL B. : Lu et noté

BOSCH F. : Lu et noté

ATANGANA PA. : Changement d'adresse. Noté.

AGENDA DES FUTURS EVENEMENTS DE LA CDA

STAGES DES ARBITRES

- **Stage de début de saison (futsal) le 12 septembre de 8h à 12h au district à Sassenage**
- Stage de rattrapage (foot à 11) le mercredi 11 novembre 2026 de 7h30 à 17h30 au district à Sassenage
- Stage de mi-saison - 9 janvier 2027 de 8h à 12 **D1/D2/AA**
- Stage de mi-saison - 9 janvier 2027 de 13h30 à 17h30 **Jeunes + D3**
- Stage de mi-saison - 10 janvier 2027 de 8h à 12 **D4/D5**
- Stage des observateurs (dates à définir début de saison et mi-saison)
- Débriefing d'un trio arbitral (date à définir) D1/D2/AA/Observateurs

FORMATIONS D'AUXILIAIRES ARBITRES DE LA SAISON 2026/2027 :

- **12 septembre 2026 au district à Sassenage**
- 19 septembre 2026 au club d'Estrablin
- 26 septembre 2027 au club de l'Isle d'Abeau

FORMATIONS INITIALES EN ARBITRAGE (FIA) DE LA SAISON 2026/2027 :

- 10/17/24 octobre 2026 au club d'Estrablin
- 9/16/23 janvier 2027 au district à Sassenage
- 23/24/25 février 2027 au club de Chatte
- 27 mars et 3/10 avril 2027 au club de Crolles

RELEVÉ CASE RAPPORT ARBITRE NON COCHÉE SUR FMI

SEMAINE DU 31 AOUT AU 06 SEPTEMBRE 2026

Conformément à la décision de la commission des arbitres actée lors de sa réunion du 10 février 2026, en l'absence d'avoir coché sur la FMI la case « rapport suit » lorsque la situation l'exige, une amende de 25€ sera infligée à l'officiel.

MATCH N°56122149 - SENIOR D3 POULE A – SUD ISERE FC 1 / CROLLES FC 2 du 06/09/2026

Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. LAGUEU KEMGANG Guy licence n°9603626764

MATCH N°56122999 - SENIOR D4 POULE B – ST ANTOINE USEA 1 / ASIEG 2 du 06/09/2026

Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. LEVYN David licence n°2520353478

MATCH N°56123002 - SENIOR D4 POULE B – SEYSSINET AC 3 / CROSSEY AS 2 du 06/09/2026

Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. FILICE Gaston licence n°9604907162

Président de séance

Fouad LAZAMI

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

Mardi 8 septembre 2026 à 18H

Procès-Verbal N°769

Président : DUTCKOWSKI Yohan
Présents : DUTCKOWSKI Yohan, MALLET Marc
Excusés :
Absents :

.....

PRESIDENT : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués saison 2026-2027.

Courriers :

-St Martin d'hères : lu et noté

-St Georges Commiers : lu et noté

-Entente Foot Etangs : lu et noté

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte FFF Officiels.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Désignations :

WEEK END DU 12 ET 13 SEPTEMBRE 2026

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
SENIORS D2 POULE A	ST CASSIEN	TURCS GRENOBLE	AVETTAND JULIEN	FRAIS AU CLUB ST CASSIEN
COUPE Fabrice.MARCHIOL	ENT FOOT ETANGS	VAREZE 2	GIRARD VEYRET NORBERT	FRAIS AU CLUB FOOT ETANGS



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 8 septembre 2026 à 18h00

Procès-Verbal N° 769

Président
Présents

: M. Mallet
: Laurie STRAPPAZZON ; Marc Mallet, Mounir AKALAI

COURRIER

Du club de DEUX ROCHERS pour remercier le club de St GEORGES DE COMMIERS pour leur accueil lors du match de championnat D4, le club félicite également l'arbitre de la rencontre pour son arbitrage

REUNIONS DEBUT DE SAISON U15-U17

Le District de l'Isère convie tous les PRESIDENTS ainsi que le REFERENT TECHNIQUE des clubs ayant des équipes engagées dans les championnats de district U15 et U17 à une réunion de début de saison

Sont également conviés les clubs ayant des équipes U13 mais pas de U15 et U17

- Pour les clubs du **secteur BASSE ISERE** au stade de NIVOLAS le 24 Septembre à 19h
- Pour les clubs du **secteur GRENOBLE** au SIEGE DU District à SASSENAGE le 25 Septembre à 19h
- Pour les clubs du **secteur VOIRON ST MARCELLIN** au stade du VERSEAU le 28 Septembre à 19h
- Pour les clubs du **secteur LA MURE-PONTCHARRA** au stade de VALLEE DE LA GRESSE le 1 Octobre à 19h
- Pour les clubs du **secteur BIEVRE VALLOIRE** à la mairie de ST HILAIRE DE LA COTE le 2 Octobre à 19h

Ordre du jour

- Intervention de SDJES par la chargée de mission de lutte contre les violences

- Présentation du Programme Educatif Fédéral (PEF)
- Quelques nouveautés réglementaires et disciplinaires
- Challenge Claude MONTPIED
- FMI
- Modifications de lois du jeu

La commission Ethique et Prévention connaissant votre implication et votre sens des responsabilités qui vous incombent et au vu de l'importance du premier point de la réunion la présence des personnes convoquées est indispensable sous peine de sanctions

RECIDIVE CLUBS

Saison 2025-2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
E.S MISTRAL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 SEPTEMBRE 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
REVENTIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 21 Octobre 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
US SASSENAGE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 14 Janvier 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC ST MARTIN D'HERES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Février 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC PONT DE CLAIX

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Février 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC 2 ROCHERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 17 MARS 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC CHIRENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 31 MARS 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC ISLE D'ABEAU

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 31 MARS 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST SIMEON DE BRESSIEUX SP

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 14 AVRIL 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC VALLEE DE LA GRESSE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 21 AVRIL 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S BEAUVOIR ROYAS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 21 AVRIL 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S CASSOLARD PASSAGEOIS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 5 Mai 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
C.A GONCELIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 5 Mai 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C VALLEE DU GUIERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 19 Mai 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
O.C EYBENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 09 Juin 2027

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2
A.S DOMARIN(U17-1) ; FC SAINT MARTIN D'HERES (U15-4) ; FC SAINT MARTIN D'HERES U17-1) ; U.O PORTUGAL (Seniors 1) ; F.C PONT DE CLAIX (U15-1) ; O ST MARCELLIN (U19-1) ; C.A GONCELIN (Seniors 1) ; NOYAREY F.C (U15-1) ; GJ PAYSVOIRONNAIS-CROSSEY (U15-1) ;2ROCHERS F.C (U19-2)

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2027

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES

Le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités sera mis à jour sur le site du District de l'Isère Football après la 2^{ème} journée de championnat

Article 62-2-2 Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes **dès lors que toutes les personnes désignées** auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

Listes RECUES et VALIDEES :

Asieg ; Beauvoir ; Goncelin ; Jarrie Champs ; Rives ; St Georges de Commiers ; St Quentin Fallavier ; Sud Isère ; Unifoot ; Vinay

Listes RECUES et NON VALIDEES :

St Etienne de Crossey



COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 8 septembre 2026

Procès-Verbal N° 769

Présents : Jacques Issartel

Excusés : Diane Applanat, Allison Poinard, Laurie Strappazon, Christian Bayle, Elodie Diasparra

Courriers : LA SAVOYARDE, THIBAUD VALLET (Ain), BEATRICE SANDATTO, E S TARENTEISE, CLAIX, HAUTE TARENTEISE, VER SAU, ST JOSEPH DE RIVIERE, 4 VALLEES, VALLEE BLEUE BOUVESSE, LAGNIEU, MONIQUE ANNEQUIN, 2 ROCHERS, JEREMY HUGONNARD ROCHE, LA MOTTE SERVOLEX

Adresse mail commission féminines : feminines@isere.fff.fr

- **Pour chaque demande**, merci de bien vouloir noter les informations suivantes : **catégorie, niveau, poule, date et numéro du match**
- **En cas de problème avec la FMI**, vous devez appeler:
Mr Marc MALLET (Commission FMI) tel :06 52 97 94

INFOS

Article 6 de la Charte d’Ethique et de Déontologie du Football de la FFF

« Le Football ne tient nullement compte de considérations politiques, religieuses, idéologiques ou syndicales de ses acteurs. Par leur intégration au sein du monde du Football, ceux-ci acceptent d’adhérer à ce principe et s’engagent à ne jamais utiliser le Football à ces fins-là, chacun devant faire preuve de tolérance à l’égard d’autrui. Un terrain de football, un stade, un gymnase, ne sont pas des lieux d’expression politique ou religieuse. Ce sont des lieux de neutralité où doivent primer les valeurs du sport : l’égalité, la fraternité, l’impartialité, l’apprentissage du respect de l’arbitre,

de soi-même et celui d'autrui. Il incombe aux instances d'assurer cette neutralité sur les lieux de pratique conformément à l'article 1er des Statuts de la FFF. »

Article 1 des Statuts de la FFF

*« (...) A ce double titre, sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci : - tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical, - **tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale**, - tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande, - toute forme d'incivilité.*

*Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales. **Les officiels doivent veiller au respect des dispositions susvisées.** (...) »*

Le Président de la FFF, M. Philippe DIALLO, a rédigé un courrier daté du 20 décembre 2023 concernant le principe de neutralité. Les arbitres sont tenus d'appliquer strictement ces directives.

Cela concerne notamment l'obligation d'obtenir une autorisation de la Commission fédérale médicale pour porter des équipements ou vêtements susceptibles de détourner le principe de neutralité « sous prétexte médical ». En l'absence de cette autorisation, et si le joueur refuse de retirer l'équipement en question, celui-ci ne peut pas participer à la rencontre. Bien entendu, une telle décision ne doit intervenir qu'en dernier recours, après une phase de dialogue pédagogique entre l'arbitre et le joueur.

Par ailleurs, le Président de la LAURA Foot, M. Pascal PARENT, a proposé lors du conseil de Ligue du 30 novembre 2024 « d'admettre le port des collants entre le 1er novembre et le 28/29 février en cas de grand froid, sous réserve de l'accord exprès de l'arbitre ».

La loi 4 rappelle que l'équipement de base d'un(e) joueur(se) est :

- un maillot avec des manches ;
- un short ;
- des chaussettes – tout ruban adhésif ou matériau appliqué ou porté à l'extérieur doit être de la même couleur que la partie de la chaussette sur laquelle il est appliqué ou qu'il couvre ;
- des protège-tibias – ils doivent être en matière adéquate et d'une taille appropriée pour offrir un degré de protection raisonnable et doivent être recouverts par les chaussettes. Il incombe aux joueurs de porter des protège-tibias adéquats et d'une taille appropriée ;
- des chaussures.

En conséquence, en dehors de ces équipements, les arbitres ne peuvent tolérer des vêtements non prévus par la loi 4 (style bandeau, cache oreilles ou cou...) qui peuvent être un danger par la sécurité des joueurs en cas de tirage.

HEURES OFFICIELLES

Article 33 - Heures officielles et durée des matchs

Type de Match et catégorie		Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Journée de Championnat (Dimanche)	SENIOR F à 8	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H
	SENIOR F à 11	13 H	13 H	12 H 30	12 H 30	12 H 30	13 H	13 H	13 H	13 H	13 H
	Plage horaire autorisée pour le club recevant Senior F à 8 et à 11	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 14 H 30	10 H – 14 H 30	10 H – 14 H 30	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H
Journée de Coupe (Dimanche)	SENIOR F à 8	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H
	SENIOR F à 11	13 H	13 H	12 H	12 H	12 H	13 H	13 H	13 H	13 H	13 H

33-2 – Heures officielles nocturnes : *l'heure officielle est fixée à 20h00 en Championnat et en Coupe*

33-3 – Procédure de changement d'horaire

Pendant la « période verte » : Jusqu'au vendredi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de footclubs, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 33 (seniors) et 8-3 (Jeunes). Le club adverse doit obligatoirement valider la demande.

Pendant la « période orange » : A compter du samedi 0h00 et jusqu'au lundi 23h59, par l'envoi, de la part des deux clubs, d'un mail de modification d'horaire à la Commission Féminines.

Pendant la « période rouge » : La semaine du match, à partir du mardi 00h00 sur décision de la Commission Féminines au vu d'un motif sérieux et motivé.

HEURES OFFICIELLES pour les U15 F - U18 F à 8 et à 11 Art. 8 des Championnats de jeunes du District Isère

Catégories	Heures Officielles	Heures officielles	Plage horaire autorisée pour le club recevant	Plage horaire autorisée avec accord des 2 club et de la Commission Féminines	
	Samedi	Dimanche	Samedi	Samedi	Dimanche
U 15 F	15 H		12 H 30 – 17 H	10 H 30 – 12 H	10 H 30 – 15 H 30
U18 F à 8	16 H		12 H 30 – 18 H	10 H 30 – 12 H	10 H 30 – 15 H 30
U18 F à 11 (District)		10 H	12 H 30 – 18 H		
U18 F à 11 (InterDistrict)		13 H	12 H 30 – 15 H	14 h 30 – 17 h 30	10 H – 12 H 30

RAPPEL RÈGLEMENT FOOT A 8

Les terrains doivent être délimités soit par des piquets, soit par des cônes.

Le hors-jeu se signale à la ligne médiane

Le public doit être derrière la main courante, seules sont autorisées à pénétrer sur le terrain, les personnes inscrites sur la F M I.

Les éducateurs/ éducatrices ainsi que les remplaçantes sur le banc doivent se positionner du côté de la cage à 11 et non au centre du terrain.

Le nombre de remplaçantes pour un match à 8 est au nombre de 4 maximum.

TEMPS DE JEU :

- U13F : 2 X 35 min
- U15F : 2 X 40 min

- U18F à 8 et à 11 : 2 X 40 min

- Seniors F à 8 et à 11 : 2 X 45

CHAMPIONNAT SENIORS A 11 D 2

Le calendrier sera sur le site en fin de semaine

CHAMPIONNAT SENIORS A 8 BRASSAGE

Le calendrier sera sur le site en fin de semaine

Jacques Issartel / Président
P : 06 34 87 23 55



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 8 septembre 2026 à 18h00

Procès-Verbaux N° 769

Président
Membres

: Patrick MONIER
: Janick LOUIS, Farid EL MASSOUDI, Cédric DOLCETTI

.....

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

RÉUNION D'AVANT-SAISON DE LA CFSE

La Commission Foot en Semaine et Entreprise espère que vous avez passé d'excellentes vacances afin de vous retrouver en pleine forme pour la nouvelle saison qui démarre dès mercredi 09/09/2026 par la Réunion d'avant-saison 2026-2027 :

Réunion mercredi 9 septembre 2026 à 19h00 au siège du District de l'Isère.

ENGAGEMENTS

À ce jour, équipes engagées : DEUX ROCHERS – DOMÈNE – FONTAINE LES ÎLES – JARRIE-CHAMP – MISTRAL FC – MONESTIER-DE-CLERMONT – FC OISANS – RACHAIS – SASSENAGE – ST-GEORGES-DE-COMMIERS – ST-MARTIN D'URIAGE 1 – ST-MARTIN D'URIAGE 2 – TURCS DE GRENOBLE – VALLÉE DE LA GRESSE 1 – VILLARD-BONNOT GRÉSIVAUDAN.

À ce jour, équipes en attente d'engagement : ABBAYE – ASPTT GRENOBLE 1 – ASPTT GRENOBLE 2 – CEA GRENOBLE 1 – CEA GRENOBLE 2 – FASSON – GSE – POISAT – SAINT-MARCELLIN – ST-MARTIN D'HÈRES – TUNISIENS SMH - VALLÉE DE LA GRESSE 2.

À ce jour, équipes non engagées : AIR LIQUIDE – FROGES – ST-PAUL-DE-VARCES.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 8 septembre 2026 à 18h00

Procès-Verbal N°769

Président

: Christophe Carretero

Présents

: Michel Vachetta Président de la commission sportive

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.

Saison 2026/2027 :

SENIORS

INFO :

La Commission organise une réunion plénière le jeudi 17 Septembre à 19h00 au siège du DIF en "présentiel" et en "Visio" pour les clubs éloignés de Sassenage.

Un lien vous sera envoyé dans votre boîte mail.

Aux clubs qui ne l'ont pas encore fait, donnez votre accord sur " footclubs " pour valider votre engagement.

Pour les clubs qui ne sont pas à jour de leur trésorerie, le DIF peut bloquer vos demandes de licences tant que vous ne serez pas à jour.

3 clubs en cours d'affiliation à la FFF:

SMH Futsal (St Martin d'Hères)

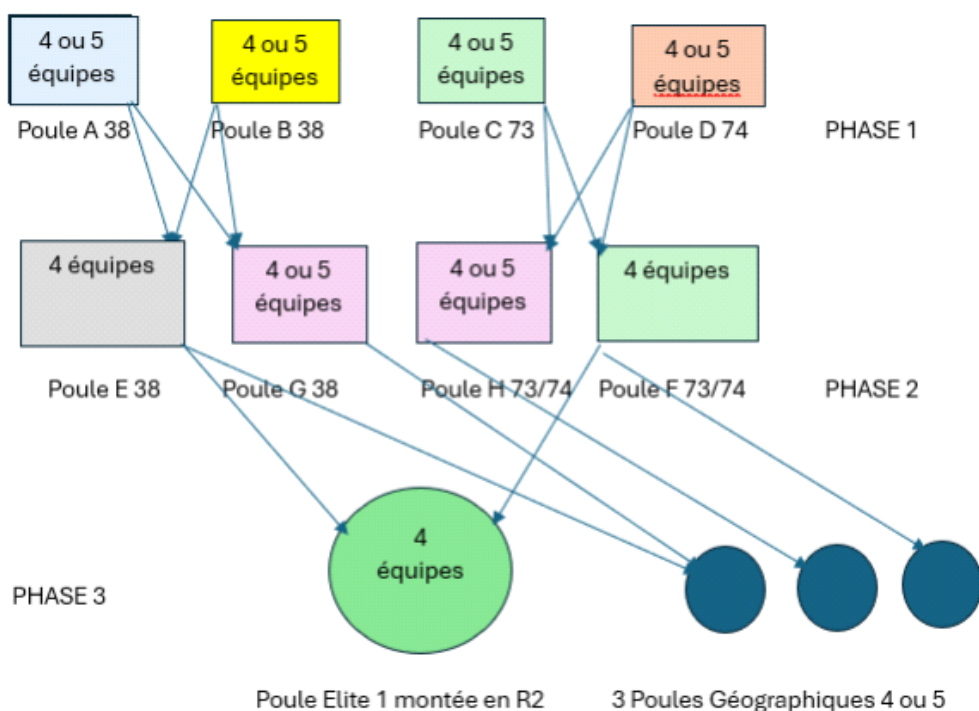
Championnat interdistricts 38/73/74/26-07 :

Championnat interdistrict avec 1 seule accession tous districts confondus en R2 en fin de saison.

1^o journée de championnat S40.

CHAMPIONNAT INTERDÉPARTEMENTAL

- Le championnat se déroulera en 3 phases.
 - Poule A ISERE UNIQUEMENT (4 ou 5 équipes)
 - Poule B ISERE UNIQUEMENT (4 ou 5 équipes)
 - Poule C SAVOIE UNIQUEMENT (4 ou 5 équipes)
 - Poule D HAUTE SAVOIE UNIQUEMENT (3 ou 4 équipes)
- 2 premiers poules A et B constituent la poule E et 2 ou 3 derniers poules A et B constituent la poule G
2 premiers poules C et D constituent la poule F et 2 ou 3 derniers poules C et D constituent la poule H
- 2 premiers poules E et F forment la poule élite et le champion accèdera à la R2
Les autres équipes formeront des poules géographiques en essayant de mixer les clubs afin de ne pas jouer 3 fois les mêmes clubs



COUPE DE FRANCE FUTSAL 2026/2027 :

Les équipes de District doivent s'inscrire auprès de la LAURAFOOT

COUPE DE FRANCE

26 AU 27 SEPTEMBRE 26	CADRAGE COUPE DE FRANCE
17 AU 18 OCTOBRE 26	1 ^{er} TOUR COUPE DE FRANCE
07 AU 08 NOVEMBRE 26	2 ^{ème} TOUR COUPE DE FRANCE

Merci à tout nouveau club ou section futsal issue d'un club de foot à 11 de se faire connaître auprès des districts co-organisateurs.

Courriers à la commission Futsal :

Afin que les commissions concernées par vos demandes puissent traiter en temps et en heure vos Mails (envoyés depuis @laurafoot.net) ou courriers avec l'entête du club, ceux-ci devront nous être envoyés au minimum **13 jours avant** la date de la rencontre sous peine de ne pas être pris en compte.

Carretero Christophe, Vachetta Michel.

.....



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 8 septembre 2026 à 15h00

Procès-Verbal N° 769

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Gilbert REPELLIN,

Excusés : Aline BLANC, Aurélien VIOUX

CLUBS

Inactivités partielles :

Club : VER SAU - n°552124 : Seniors F

Club : NOTRE DAME de MESSAGE - n°534245 : U16 à U19

CRITERES de DEPARTAGE pour les descentes : D2

Art. 24-3 des R.G. du DISTRICT ISERE de FOOTBALL : critères de départage pour les descentes dans le cas de poules multiples :

Descentes : Règles pour départager des équipes dans des poules différentes :

Un classement est établi sur la base d'un mini-championnat en comptant le nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour par l'équipe concernée avec les quatre équipes de la poule classées immédiatement avant elle.

Si le nombre d'équipes composant les poules est inégal, les équipes à départager ne sont pas forcément classées à un même rang.

Exemple : s'il y a 4 poules de 12 et une poule de 13 à un niveau de compétition, les équipes à départager seront les 4 onzièmes des poules de 12 et le douzième de la poule de 13 ou les 4 dixièmes des poules de 12 et le onzième de la poule de 13 et ainsi de suite en remontant le classement.

A l'issue du mini-championnat, en cas d'égalité de points entre les clubs à départager, seront appliqués les critères suivants :

1. Plus fort quotient issu du rapport entre la différence de buts générale et le nombre total de matchs.
2. Plus fort quotient issu du rapport entre le nombre de buts marqués et le nombre total de matchs.
3. Meilleur classement au Challenge du Fair-Play.

4. Par tirage au sort.

RAPPEL : CHAMPIONNAT U19

Pour les poules en 2 phases, le Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est calculé à l'issue de la première phase et remis à zéro pour la phase suivante.

Les équipes inscrites dans ce championnat peuvent faire jouer **4 joueurs U20, les U19, U18, U17**. (Ces U17 devront passer une visite médicale avec un médecin fédéral pour pratiquer dans cette catégorie).

L'autorisation reste valable en coupe.

Par ailleurs ne peut participer au cours des 5 dernières journées, tout joueur U20 ayant effectué tout ou partie de plus de 5 matchs en équipe supérieure (séniors, U20 Ligue)

Rappel CHAMPIONNAT U17

Les équipes inscrites dans les championnats D2 et D3 sont autorisées à faire jouer :

3 joueurs U18 et 3 joueurs U15.

Par ailleurs ne peut participer au cours des 5 dernières journées tout joueur ayant effectué tout ou partie de plus de 5 matchs en équipe supérieure (Senior, ou U20) Participation autorisée de 3 joueurs U15.

Pour les joueurs U18 participant régulièrement dans les équipes supérieures (séniors, U20 Ligue, U19), l'article 22 sera appliqué.

ENTENTES ENTRE CLUBS

Liste des ententes validées le mardi 25/08 et le 01/09

N° / Catégorie	club 1	club 2	club 3 / 4	club support
U10.1	LES AVENIERES - n°581188	CORBELIN - n°504301	Impossible de déclarer l'entente informatiquement. Chaque club présente ses licences	LES AVENIERES - n°581188
U11.1	LES AVENIERES - n°581188	CORBELIN - n°504301		LES AVENIERES - n°581188
U13.1	O. NORD DAUPHINE - n°581423	BEAUVOIR ROYAS - n°535244		O. NORD DAUPHINE - n°581423
U13.2	CASSOLARD- PASSAGEOIS - n°552639	La BATIE MONTGASCON - n°516883		CASSOLARD- PASSAGEOIS - n°552639
U13.4	CHEYSSIEU - n°534738	LA SANNE ST ROMAIN de SURIEUX - n°528571		CHEYSSIEU - n°534738
U13.5	LIERS - n°546354	BONNEVAUX - n°553363		LIERS - n°546354

U15.1	GONCELIN - n°515122	F.C. LA PIERRE GRESIVAUDAN - n°564622		GONCELIN - n°515122
U15.2	E.C.B.F. - n°546272	Ent. FOOT des ETANGS - n°553368		E.C.B.F. - n°546272
U15.3	VALLEE du GUIERS - n°544922	CORBELIN - n°504301		VALLEE du GUIERS - n°544922
U15.6	NOTRE DAME de MESSAGE - n°534245	PIERRE CHATEL - n°504533		NOTRE DAME de MESSAGE - n°534245
U15.7	VAREZE - n°547080	EYZIN-St SORLIN - n°582106		VAREZE - n°547080
U15.9	UNIFOOT - n°581931	ARTAS CHARANTONNAY - n°563835		UNIFOOT - n°581931
U17.1	Ent. FOOT des ETANGS - n°553368	E.C.B.F. - n°546272	LIERS - n°546354	Ent. FOOT des ETANGS - n°553368
U17.4	CHEYSSIEU - n°534738	LA SANNE ST ROMAIN de SURIEUX - n°528571		CHEYSSIEU - n°534738
U17.5	GRESIVAUDAN - n°550152	GONCELIN - n°515122		GRESIVAUDAN - n°550152
U17.6	VAREZE - n°547080	EYZIN-St SORLIN - n°582106		VAREZE - n°547080
U17.8	BREZINS - n°581082	FORMAFOOT B.V. - n°553891	-	BREZINS - n°581082
U17.9	UNIFOOT - n°581931	ARTAS CHARANTONNAY - n°563835		UNIFOOT - n°581931
U17.10	C.V.L.38 - n°553433	DIEMOZ - n°516290		C.V.L.38 - n°553433
U17.11	CHATTE - n°519932	RO-CLAIX - n°581944		CHATTE - n°519932
U18.1	VAREZE - n°547080	EYZIN-St SORLIN - n°582106		VAREZE - n°547080
U18.F.	LA COTE St ANDRE - n°544455	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573		LA COTE St ANDRE - n°544455
S.F.2	DOMENE n°521966	FROGES - n°590249		DOMENE n°521966

Ententes validées le mardi 08/09

U11.2	ST QUENTIN sur ISERE - n°518947	POLIENAS - n°532011	Impossible de déclarer l'entente informatiquement. Chaque club présente ses licences	ST QUENTIN sur ISERE - n°518947
U13.3	EYZIN-St SORLIN - n°582106	VAREZE - n°547080		EYZIN-St SORLIN - n°582106
U15.5	FORMAFOOT B.V. - n°553891	BREZINS - n°581082		FORMAFOOT B.V. - n°553891
U15.10	ST QUENTIN sur ISERE - n°518947	POLIENAS - n°532011		ST QUENTIN sur ISERE - n°518947
U15.11	LIERS - n°546354	BONNEVAUX - n°553363		LIERS - n°546354
U17.2	CHARVIEU-CHAVAGNEUX - n°536260	TIGNIEU JAMEYZIEU - n°539828		CHARVIEU-CHAVAGNEUX - n°536260
U17.8	BREZINS - n°581082	FORMAFOOT B.V. - n°553891	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573 / St HILAIRE de la COTE - n°519877	BREZINS - n°581082
S.F.1	CROSSEY - n°519931	U.S. CHARTREUSE GUIERS - n°541514		CROSSEY - n°519931
SF.3	G.U.C. Foot FEMININ 3 - n°760278	GIERES - n°504338		G.U.C. Foot FEMININ - n°760278

Nombre de joueurs minima non atteint pour un des 2 ou les 2 club(s) : validation en attente

U13.6	POLIENAS - n°532011	ST QUENTIN sur ISERE - n°518947		POLIENAS - n°532011
U13.7	St HILAIRE de la COTE - n°519877	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573		St HILAIRE de la COTE - n°519877
U15.4	CASSOLARD-PASSAGEOIS - n°552639	La BATIE MONTGASCON - n°516883		CASSOLARD-PASSAGEOIS - n°552639
U15.8	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573	St HILAIRE de la COTE - n°519877		St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573
U17.3	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573	St HILAIRE de la COTE - n°519877		St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573

AUTORISATIONS TOURNOIS

clubs	niveau	date	règlement joint	validation
VERSOUD - n°504450	U11	12/09	oui	oui
CHATTE - n°519932	U11	12/09	oui	oui
CHATTE - n°519932	U9	13/09	oui	oui

MOIRANS - n°581674	U10 - U11	12/09	oui	oui
MOIRANS - n°581674	U12 - U13	13/09	oui	oui

MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES pour la saison 2026 - 2027 - P.V. de LAuRAFoot

PV de la LauraFoot du 22 juillet 2026

Article 45 du statut Fédéral de l'Arbitrage– Mutations supplémentaires

La Commission STATUT ARBITRAGE LAuRAFoot rappelle aux clubs bénéficiaires de cette disposition, qu'ils doivent lui communiquer (par email) à quelle(s) équipe(s) de Ligue ou de District, ils attribuent la ou les mutation(s) supplémentaire(s) avant le début des compétitions. Ce choix sera défini pour toute la saison 2025-2026.

Précision : si un club bénéficie du nombre maximum possible de mutés supplémentaires (3), ceux-ci doivent être utilisés au moins dans 2 équipes différentes.

CLUBS	N°CLUB	MUTES Supplémentaires art.45	MUTES Supplémentaires Arbitre Féminine	Equipes bénéficiaires
St MARCELLIN	504713	1		1 - U17 - D1
GRENOBLE FOOT 38	546946	2	1	1 - Seniors R1 1 - 18 R1
DOMARIN	528356	2		1 - U15 D4 1 - Seniors D2
SEYSSINET	519935	2	1	2 - Seniors R1 1 - Seniors R3
SEYSSINS	530381	2		1 - Seniors R2 1 - U15 - R1
LA COTE St ANDRE	536260	2		2 - Seniors D1
CROLLES	517504	2		1 - U15 - D1 1 - U15 - D3
RACHAIS	546479	1		1 - U16 - R2
PAYS VOIRONNAIS -	581454	3		2 - Seniors D1 1 - U17 - D2

RESERVE D'AVANT-MATCH

**DOSSIER N°2526. : VILLENEUVE 2 - n°533035 / CREYS-MORESTEL - n°553286 – SENIORS – D2 –
POULE C – Match n° du 06/09/2026**

Le club CREYS-MORESTEL a écrit sur la F.M.I. : " ... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs SIBY BOUBACAR, du club de VILLENEUVE AJA, pour le motif suivant : la licence du joueur/des joueurs SIBY BOUBACAR a/ont été enregistrée(s) moins de 4 jours avant le jour de la présente rencontre. "

Le club CREYS-MORESTEL a confirmé sa réserve par courriel le 07/09/2026.

DECISION en attente

La réserve sera traitée mardi 15/09

TERRAINS SUSPENDUS

DOSSIER n°2526.192 : Club : St MARCELLIN - n°504713 – U19 – D2 – POULE HAUTE (saison 2025-2026) - D2 - POULE B (saison 2026 - 2027)

Lors de sa réunion du 17/03/2026, parue au P.V. 746 du 17/03/2026, référence 26/19/18, la commission de discipline du District de l'Isère de Football a décidé :

- 3 matchs ferme de suspension de terrain pour votre équipe U19 – D2 – POULE HAUTE (saison 2025 - 2026) et un match avec sursis avec date d'effet au 23/03/2026

Considérant l'**art 25-3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football** – Terrains suspendus:

"Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission des Règlements, pour cette équipe, un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), 10 jours francs avant la date du match par écrit. Selon le calcul du site Michelin, chemin le plus court, le stade accueillant la rencontre doit être situé à plus de 30 km du siège du club sanctionné. La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier et ne peut pas être inversée. En cas de non-respect de ces dispositions, la commission des Règlements se saisit du dossier, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique.

L'équipe sanctionnée n'a pas droit à l'indemnité de déplacement.

✓ Les éventuels frais de déplacement supplémentaires sont pour 4 véhicules entièrement supportés par le club sanctionné."

Les matchs concernés par cette décision sont prévus :

Le 03/10/2026 contre FORMAFoot B.V.

Par conséquent, le club St MARCELLIN est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le **lundi 21/09/2026**.

le 07/11/2026 contre DEUX ROCHERS

Par conséquent, le club St MARCELLIN est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le **lundi 26/10/2026**.

et

le 28/11/2026 contre F.C.2A.

Par conséquent, le club St MARCELLIN est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le **lundi 16/11/2026**.

DOSSIER n°2526.230 : Club : BOURGOIN-JALLIEU F.C. - n°516884 - Féminines U15 à 8 - D1

➤ La sanction pour **les deux** matchs de suspension de terrain sera purgée lors des deux premières rencontres de championnat à domicile de l'équipe U15 Féminines à 8 - saison 2026 - 2027.

RAPPEL P.V. 732 du 02/12/2025 : DOSSIER N°2526.58 : Club : ABBAYE - n°520296 : Equipe : SENIORS - D5 - POULE A (saison2025 -2026)

Lors de sa réunion du 04/11/2025, parue au P.V. 728 du 04/11/2025, référence 25/04/16, la commission de discipline du District de l'Isère de Football a décidé :

- 2 matchs ferme de suspension de terrain et 1 match avec sursis pour votre équipe **D5 – POULE A**.

Considérant l'art 25-3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football – Terrains suspendus:

"Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission des Règlements, pour cette équipe, un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), 10 jours francs avant la date du match par écrit. Selon le calcul du site Michelin, chemin le plus court, le stade accueillant la rencontre doit être situé à plus de 30 km du siège du club sanctionné. La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier et ne peut pas être inversée.

En cas de non-respect de ces dispositions, la commission des Règlements se saisit du dossier, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique.

L'équipe sanctionnée n'a pas droit à l'indemnité de déplacement.

✓ Les éventuels frais de déplacement supplémentaires sont pour 4 véhicules entièrement supportés par le club sanctionné. "

Les matchs concernés par cette décision sont prévus :

le 27/07/2026 contre JARRIE-CHAMP 2

Par conséquent, le club ABBAYE est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 14/09/2026.

et

Le 18/10/2026 contre GRESIVAUDAN

Par conséquent, le club ABBAYE est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 05/10/2026

RAPPEL P.V.270 du 09/09/2025 : DOSSIER 495 : Club : PAYS d'ALLEVARD - n°508634 - FEMININE à 8 - U18 (saison 2024-2025) :

Le club PAYS d'ALLEVARD - n°508634 n'ayant pas engagé d'équipes Féminines U18 à 8 cette saison 2025-2026, la sanction est suspendue. Si le club venait à ré-inscrire une équipe Féminines U18 à 8 dans les saisons à venir, la sanction serait appliquée.

DOSSIER 2526- 257 : club FONTAINE - n°521191: équipe U15 - D3 - POULE B (saison 2025-2026) - U15 - D3 - POULE A (saison 2026-2027)

Lors de sa réunion du 16/06/2026 parue au P.V. 759 du 16/06/2026, la commission de discipline du District de l'Isère de Football a décidé :

- 1 match ferme de suspension de terrain et 1 match avec sursis pour votre équipe U15 - D3 – POULE A (saison 2025-2026).

Considérant l'art 25-3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football – Terrains suspendus :

Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission des Règlements, pour cette équipe, un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), 10 jours francs avant la date du match par écrit. Selon le calcul du site Michelin, chemin le plus court, le stade accueillant la rencontre doit être situé à plus de 30 km du siège du club sanctionné. La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier et ne peut pas être inversée.

En cas de non-respect de ces dispositions, la commission des Règlements se saisit du dossier, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique.

L'équipe sanctionnée n'a pas droit à l'indemnité de déplacement.

✓ Les éventuels frais de déplacement supplémentaires sont pour 4 véhicules entièrement supportés par le club sanctionné.

Le match concerné par cette décision est prévu :

le 26/09/2026 contre GRESIVAUDAN

Par conséquent, le club FONTAINE - n°521191 est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 14/09/2026.



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 8 septembre 2026 à 14h00

Procès-Verbal N° 769

Président : Michel Vachetta.

Présents : Michel Vachetta, Annie Brault, Dan Marchal, Bernard Buosi, Daniel Guillard, Claude Maugiron, Jean-David Chassat. Gérard Bouat

Excusé : Gilbert Repellin.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2026/2027, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... **Laura foot.net** ».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la Catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

U10-11

MAUGIRON CLAUDE Tel : 0777207186

U13

Les calendriers D1, D2 sont parus sur le site en début de semaine

Les poules et les calendriers des U13 D3 et des U12 seront consultables sur le site en fin de semaine.

Responsable : Daniel Guillard : 06.87.34.22.88

U15 A 11

Courriers clubs : US Corbelin/Vallée du Guiers, Notre Dame de Mésage, Eybens, Crolles/Villard Bonnot Grésivaudan, Goncelin, St André le Gaz

US Corbelin / Vallée du Guiers : Vallée du Guiers 2 incorporé en poule E

Notre Dame de Mésage : Incorporé en poule G

Eybens : Incorporé en poule G

Crolles/Villard Bonnot : Incorporé en poule G

Goncelin : Incorporé en poule G

St André le Gaz : les calendriers étant sortis il est impossible de faire des modifications

D3 Poule C : Supprimer Corbelin qui est en entente avec Vallée du Guiers 2

Corbelin est remplacé dans cette poule par Creys-Morestel 2

D4 Poule E : Supprimer Creys-Morestel 2 qui est remplacé par Vallée du Guiers 2

D 4 Poule A : Supprimer GF38 F pour les incorporé en poule G

COMPOSITION DE LA POULE G

GF38 F, GONCELIN 2, NOTRE DAME DE MESSAGE, EYBENS 4, VILLARD BONNOT

Composition des poules de D4 1° Phase.

U15 D4 PHASE 1

POULE A	POULE B	POULE C
ASIEG	RACHAIS 3	MOIRANS
ECHIROLLES 3	PONT DE CLAIX 2	ST GEOIRE EN VALDAINE 2
GIERES 2	VALLEE DE LA GRESSE 3	ASCOLL
ST MARTIN D'HERES 4	SEYSSINET 2	BEAUCROISSANT
DOMENE	ST GEORGES DE COMMERS 2	SURE 2
CLAIX	FC 2A	VOREPPE
VALLEE DE LA GRESSE 2	JARRIE CHAMP	ST QUENTIN FC
VERSOUD	ASIEG 2	DEUX ROCHERS 3
USVO 3	OISANS	VINAY 2
EXEMPT	EXEMPT	EXEMPT

POULE D	POULE E	POULE F
RIVES	CASSOLARD PASSAGEOIS 1	BOURGOIN J FC 4
RO-CLAIX	VALLEE DU GUIERS 2	RUY MONTCEAU
ST MARCELLIN 2	DOMARIN 2	MOS 3R 4
ST SIMEON DE BRESSIEUX	GJ BALMES LAUZES 3	OL VILLEFONTAINE 2025 3
THODURE 15	ST ANDRE LE GAZ 2	ISLE D'ABEAU 2
VINAY 1	TIGNIEU JAMEYZIEU	ESTRABLIN
LIERS 1	UNIFOOT 2	ST MAURICE EXIL 2
ENT ECBF EFTANGS	CHARVIEU 2	CREYS MORESTEL 3
FARAMANS 2	OL VILLEFONTAINE 2025 2	NIVOLAS 2
EXEMPT	VEZERONCE HUERT DOLOMIEU 3	EXEMPT

Responsable : Bernard BUOSI, TPH 06.74.25.85.94.

U17

Composition des poules U 17 D3 PHASE 1

POULE A	POULE B	POULE C
GRESIVAUDAN	EYBENS 3	ABBAYE US 1
MANIVAL 2	GIERES 2	CLAIX
ST MARTIN HERES 2	PONT DE CLAIX	SASSENAGE 1
VERSOUD	VALLEE GRESSE 2	MISTRAL
ST MARTIN URIAGE 1	JARRIE 1	2 ROCHERS 2
PONTCHARRA 1	FC 2A	JARRIE 2
ST HILAIRE DU TOUVET		
DEUX ROCHERS 3		
POULE D	POULE E	POULE F
SASSENAGE 2	SURE 1	FARAMANS 2
SURE 2	ST MARCELLIN 2	ST GEOIRE VALDAINE 1
2 ROCHERS 1	VER-SAU	VALLEE HIEN 2
SEYSSINET 2	MURETTE 2	VIRIEU VALONDRAS
TULLINS	VINAY 2	NIVOLAS
VOUREY	CHATTE	CHIRENS 1

POULE G	POULE H	POULE I
ST QUENTIN FALLAVIER 1	GJ BALMES LAUZES 1	CÔTE ST ANDRE 2
UNIFOOT 2	CREMIEU 2	CHARVIEU
RUY-MONTCEAU	VALLEE DU GUIERS 2	GJ BALMES LAUZES 2
ISLE D'ABEAU 1	ST ANDRE LE GAZ 1	VALLEE BLEU BOUVESSE
TOUR ST CLAIR 2	CORBELIN	CREYS MORESTEL 2
ST GEOIRE VALDAINE 2	DOMARIN	CREMIEU 1
POULE J	Poule K	
ENT VAREZE EYZIN	ENT EFDE ECBF LIERS 2	
ENT FOOT ETANGS	FARAMANS 1	
REVENTIN 2	GJ PAYS VOIRON CROSSEY	
ESTRABLIN 1	VILLEFONTAINE O. 2	
CHEYSSIEU	VALLEE DE L'HIEU 1	
CVL 38	ESTRABLIN 2	

Courrier : Cote Saint André- Deux Rochers- Pays Voironnais Crossey- Isle Abeau.

D3 :

Poule A

Intégrer Deux Rochers 3 – Saint Hilaire du Touvet.

Poule I

GVHD 3 forfait Général après parution des calendriers est remplacé par Cote Saint André 2

Poule J

Forfait général de Mos 3R 4 après parution des calendriers est remplacé par Ent Vareze Eyzins.

Poule K

Ent Vareze Eyzins est remplacé par Ent Efde Ecbf Liers 2.

GJ PAYS VOIRON CROSSEY remplace Saint Siméon de Bressieux

Responsable : Dan MARCHAL TPH : 06/24/79/26/38.

U19

U19 D2

POULE A	POULE B	POULE C
JARRIE	ST MARCELLIN	GJ VEZER HUERT DOLOM 2
PAYS ALLEVARD	2 ROCHERS	EXEMPT
ST GEORGES COMMIERS	SEYSSINET 2	NORD DAUPHINE
VALLRR DE LA GRESSE	ST PAUL DE VARCES	SURE
MANIVAL 2	FC 2A	BOUVESSE
CROLLES 2	FORMAFOOT BV	NIVOLAS

Les calendriers de ces 3 poules sont consultables sur le site

Courrier de Faramans : Vous avez bien donné votre accord sur footclubs pour l'inscription d'une équipe dans cette catégorie. Nous avons pris note du retrait de cette équipe dans ce championnat.

Responsable : Gérard BOUAT tel : 06.08.33.54.49.

SENIORS

POULES D5

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
MAHORAIS GRENOBLE	IZEAUX 2	LES AVENIERES	ST ANDRE LE GAZ 3
GRENOBLE DAUPHINE	VOUREY	ASCOL FOOT 38 2	DOLOMIEU 3
ABBAYE 2	ST SIMEON	BATIE DIVISIN 2	CREMIEU 2
PONT DE CLAIX 2	RO-CLAIX 2	MIRIBEL 2	BATIE MONTGASCON 2
GRESIVAUDAN	FARAMANS 3	CS 4 ROUTES 3	ST SIMEONS 2
ST MARTIN HERES 3	ST HILAIRE ROSIER	ST JOSEPH DE RIVIERE 2	CASSOLARD PASSAGEOIS 2
JARRIE 2	VER-SAU 2	BIZONNES 2	CORBELIN 3
PIERRE CHATEL	4 MONTAGNES	BREZINS	VELANNE 2
BOURG D'OISANS	POLIENAS	FARAMANS 2	LIERS 2
PONCHARRA	VINAY	CHIRENS 2	VALLEE HIEN 3
CLAIX 3	FORMAFOOT BV 2	VOUREY 2	CS 4 ROUTES 4
UO Portugal 2	DEUX ROCHERS 3	EXEMPT	EXEMPT

POULE E	POULE F	POULE G
BOURGOIN ASP 2	BILIEU 2	REVENTIN 2
FLACHERES	CORBELIN 2	ESTRABLIN 4
CESSIEU	CREMIEU	AGNIN
MEYRIE	RUY MONTCEAU 3	BEAUVOIR 2
COLLINES 2	LES AVENIERES 2	EYZIN ST SORLIN 2
UNIFOOT 2	SURE 3	MOS 3R 5
BOUCHAGE PASSINS	BOUVESSE VALLEE BLEUE 2	VAREZE 4
LAUZES 3	MOIRANS	ARTAS CHARANTONNAY 3
RUY 2	LIERS 3	ST MAURICE L'EXIL 3
THODURE 3	VIRIEU VALONDRAS 2	CHEYSSIEU 1
LCA FOOT 2	DOLOMIEU 4	SEYSSUEL
EXEMPT	EXEMPT	EXEMPT

En poule B : Deux rochers 3 remplace l'exempt et Faramans 3 remplace Fontaine.

Pour les clubs demandant un changement de poule, la commission le fera que si vous trouvez un club qui veut bien inverser avec vous.

Responsable : **Michel VACHETTA : 0625253132.**

VETERANS

Des clubs n'ont pas engagé leur équipe vétérans, la commission sortira les poules la semaine prochaine.

Faites le nécessaire rapidement.

Pour la composition des poules la commission ne prendra que deux équipes vétérans par club ou alors votre équipe trois ne sera pas engagée en coupe

Responsable : **Gilbert REPPELLIN**

Le Président
Michel VACHETTA

La secrétaire
Annie BRAULT



STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Mardi 1er septembre 2026

Proces-Verbal N° 768

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 11 septembre 2026 au lundi 14 septembre 2026

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique) VAUCANSON

dimanche 13 septembre 2026

MATCH COUPE ISERE MISTRAL / NOYAREY A 15H

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON) ESPAGNAC

dimanche 13 septembre 2026

MATCH COUPE ISERE MAHORAIS / VOREPPE A 15H

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH) ESPAGNAC

samedi 12 septembre 2026

MATCH U14 R1 GF38 / VALENCE A 14H

dimanche 13 septembre 2026

MATCH U18 F GF38 / NIVOLAS A 13H

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.) VERCORS

samedi 12 septembre 2026

MATCH U16 R1 GF38 / ANNECY A 14H

MATCH U15 R1 GF38 / O.VALENCE A 16H

dimanche 13 septembre 2026

MATCH U18 R1 GF38 / FC ANNECY A 13H

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE ARGOUGES

dimanche 13 septembre 2026

MATCH COUPE ISERE ASGD / FC2A A 15H

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE VO

samedi 12 septembre 2026

MATCH U15 D1 USVO / VILLEFONTAINE A 15H

MATCH U19 D1 USVO / SEYSSINS A 18H

PLANNING WEEK-END
Du vendredi 18 septembre 2026 au lundi 21 septembre 2026

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.) VILLENEUVE

samedi 19 septembre 2026

MATCH U15 D2 AJA VILLENEUVE / NIVOLAS A 14H

MATCH U17 D2 AJA VILLENEUVE / GIERES A 16H

MATCH SENIORS R3 AJA VILLENEUVE / VIRIAT A 20H

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot) BACHELARD

samedi 19 septembre 2026

MATCH U15 D4 ASIEG / DOMENE A 15H

dimanche 20 septembre 2026

MATCH SENIORS D4 ASIEG / ST HILAIRE COTE A 12H30

MATCH SENIORS D2 ASIEG / AJA VILLENEUVE A 15H

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique) VAUCANSON

samedi 19 septembre 2026

MATCH U13 D1 MISTRAL / MURETTE A 12H

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON) STIJOVIC

samedi 19 septembre 2026

MATCH U15 D2 ABBAYE / ST MAURICE EXIL A 15H

MATCH U17 D3 ABBAYE / SASSENAGE A 17H

dimanche 20 septembre 2026

MATCH SENIORS D2 ABBAYE / ST CASSIEN A 15H

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON) STIJOVIC

samedi 19 septembre 2026

MATCH U15 F D4 GF38 / ST MARTIN D'HERES A 15H

dimanche 20 septembre 2026

MATCH SENIORS R1 F GF38 / VALENCE A 15H

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON) ESPAGNAC

samedi 19 septembre 2026

PLATEAU JOURNEE ACCUEIL U8/U9 FC2A A 10H

MATCH U14 R1 GF38 / CLERMONT A 14H30

dimanche 20 septembre 2026

MATCH SENIORS D5 MAHORAIS / PONT DE CLAIX A 15H

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE) ESPAGNAC

samedi 19 septembre 2026

MATCH U15 D4 FC2A / ST GEORGES DE COMMERS A 15H

MATCH U19 D2 FC2A / FORMAFOOT A 17H

dimanche 20 septembre 2026

MATCH SENIORS D3 FC2A / PONT DE CLAIX A 15H

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.) VERCORS

samedi 19 septembre 2026

MATCH U13 REG GF38 / ANNECY A 11H

MATCH U13 D1 GF38 / ST ANDRE LE GAZ A 11H30

MATCH U15 R1 GF38 / CLERMONT A 14H30

MATCH U17 NAT GF38 / FC ANNECY A 17H30

MATCH SENIORS R2 FC2A / HAUTS LYONNAIS A 19H

dimanche 20 septembre 2026

MATCH SENIORS F L2 GF38 / AUXERRE A 15H

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE ARGOUGES

dimanche 20 septembre 2026

MATCH SENIORS D5 ASGD / OISANS A 15H

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE VO

samedi 19 septembre 2026

MATCH U13 D1 USVO / FONTAINE A 10H30

MATCH U15 D4 USVO / VALLEE GRESSE A 14H

MATCH U16 R2 USVO / PAYS DE GEX A 16H

MATCH COUPE GAMBARDELLA USVO / UNIFOOT A 18H

dimanche 20 septembre 2026

MATCH SENIORS D2 TURCS / ST MARTIN D'HERES A 15H



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 1 septembre 2026

Procès-Verbal N°768

Foot d'Animation- Commissions U6/ U9 Réunions de secteur

Secteur	Date de la réunion	Lieu	Horaire
Grenoble/Fontaine	Lundi 14 septembre	St Egrève (Siège 2 – 2 rue des Brioux – St Egrève)	19h
Voiron	Mardi 8 septembre	St Geoire en Valdaine (Stade)	19h30
St Marcellin	Mardi 15 septembre	St Marcellin (Stade Soranzo)	19h
La Mure	Mardi 15 septembre	Varces (Stade)	19h
Pontcharra	Jeudi 10 septembre	Crolles (Stade)	19h
Bièvre- Valloire : Sous secteur Reventin Sous secteur La Côte St André	Lundi 7 septembre	Monteroux (Stade du Gontard) Viriville	18h30
	Mercredi 9 septembre	(Stade)	19h
Basse Isère (Sect. A)	Lundi 14 septembre	Salle des fêtes - 40 place de la Violette	19h30
Basse-Isère (Sect.B)	Jeudi 10 septembre	38460 TREPT Corbelin (Stade)	19h15

FORMATIONS 2026-2027

Pour rappel vous êtes autorisés à inscrire 4 licenciés maximum du même club par session.



Formations 2026/2027 Certificats Fédéraux Initiateurs



CFI U6/U9



CFI U10/U13



CFI U14/U19



CFI Seniors

24 & 25 août	FCBNI (St Chef)	27 & 28 août	FCBNI (St Chef)	18 septembre & 09 octobre	USVO (Grenoble)	06 & 20 novembre	St Georges de Commiers
18 & 25 février	FC2V (Virieu)	17 septembre & 08 octobre	USVO (Grenoble)	05 & 19 novembre	St Georges de Commiers	11 & 21 mai	À définir
08 & 29 avril	US Chatte	19 & 26 février	FC2V (Virieu)	12 & 26 mars	US Thodure Beaurepaire		
		11 & 25 mars	US Thodure Beaurepaire				
		09 & 30 avril	US Chatte				
		10 & 20 mai	À définir				



Formations 2026/2027 Modules spécifiques & Certifications



CFI Féminin



CFI Projet



Certifications anciens CFF
(dernière saison)



CFI Gardiens de But

05 & 19 mars	À définir	04 décembre	Sassenage	11 novembre	Sassenage	23 & 24 novembre	Saint-Marcellin
--------------	-----------	-------------	-----------	-------------	-----------	------------------	-----------------

FORMATIONS

Contacts

Conseiller Technique PPF
BARTOLINI Thomas
 06.17.76.62.01 / tbartolini@isere.fff.fr

Responsable administrative
DA ROCHA Elisabeth
 04.76.26.82.90 / edarocha@isere.fff.fr

Les Formations jusqu'à novembre

Ainsi que les certifications CFF1 CFF2 CFF3 du **11 novembre**

sont ouvertes en ligne, vous pouvez vous inscrire.

CFI U10-U13 les 17 septembre et 8 octobre à l'USVO

Liste des inscrits au 8 septembre 26

SESSION COMPLETE

AVENIER BODION Nicolas	F. C. VILLARD-BONNOT GRESIVAUDAN
BARKA Kays	U.S. SASSENAGEOISE F.
BOURBIA Ramzi	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
CHARBIT BUCCIO Eliott	U.S. SASSENAGEOISE F.
CHEVRIER Fabrice	F. C. VERSOUD
COUPON Raphael	C.A. GONCELIN
DALLA LIBERA Alexandre	C.A. GONCELIN
DEGAS Jonathan	MISTRAL F.C. GRENOBLE
DJEBABLIA Yassine	MISTRAL F.C. GRENOBLE
FERRANTE Dominique	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
GUERIN Vincent	F. C. VERSOUD
HADRI Ali	MISTRAL F.C. GRENOBLE
IMPELLIZZERI Sacha	F. C. VERSOUD
ISSIFOU SEIBOU Moustapha	VILLE DE GRENOBLE
LOUISERRE Mael	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
MARTEL Christopher	C.A. GONCELIN
MHAMDI Loqmane	A.C. SEYSSINET PARISSET
MIMOUN Hamza	MISTRAL F.C. GRENOBLE
NAFATI Anis	F. C. VERSOUD
OMARI Abdenour	A.S. DE FONTAINE
ONU Gozienna	VILLE DE GRENOBLE
OUENNICH Zakaria	U.S. SASSENAGEOISE F.
PALAMUSO Fabrice	A.S. DE FONTAINE
PANZICA Mickael	A.S. DE FONTAINE
RIAHJ Nejedmedine	VILLE DE GRENOBLE
SAIDANI Mounir	A.S. DE FONTAINE
SEDIRI Sofien	ENT.S. PIERRE CHATEL
SHAIBU Malik	F.C. SEYSSINS
TATAR Sacha	U.S. JARRIE CHAMP
VERNAY Yannick	ENT.S. PIERRE CHATEL
VERNICE Johan	U.S. SASSENAGEOISE F.

CFI U14-U19 les 18 septembre et 9 octobre à l'USVO

Liste des inscrits au 8 septembre 26

ABBOU Hatim	2 ROCHERS FC
BATTAGLIA Dominique	A.S. DE FONTAINE
BENFAIZA Mohamed	A.C. SEYSSINET PARISSET
BENMOHAMED Mehdi	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
BOUILLET Corentin	A. J. VILLE-LA-GRAND
BOURECHAK Amine	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
CABOUX Mathis	U. S. BEAUVOIR ROYAS
CABOUX Maxence	U. S. BEAUVOIR ROYAS
COSINHA SOUSA Frederic	F. C. VILLARD-BONNOT GRESIVAUDAN
DELABYE Christopher	A.S. DE FONTAINE
DI FRENZA David	U.S. JARRIE CHAMP

GUILLET AYMES Benjamin
 KEBDOU Icham
 KHAMLA Adem
 KOUROUMA Mady
 MAADOURI Ayoub
 MARTINET Arnaud
 MONIOTTE Jean Noel
 PELISSON Loic
 RIBEIRO Victor
 RONDELET Christophe
 SALKA Riad
 TATAR Sacha
 TOUMI Habib
 VEYRON Johnatan

U.S. JARRIE CHAMP
 2 ROCHERS FC
 AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
 A.C. SEYSSINET PARISSET
 C.S. NIVOLAS VERMELLE
 C.S. NIVOLAS VERMELLE
 F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEU 38
 A.S. DE FONTAINE
 PAYS D'ALLEVARD F.C.
 C.S. NIVOLAS VERMELLE
 U.S. SASSENAGEOISE F.
 U.S. JARRIE CHAMP
 U.S. SASSENAGEOISE F.
 C.S. NIVOLAS VERMELLE

INFO LIGUE : inscriptions aux Diplômes Fédéraux

Le Pôle Formations vous informe que les journées complémentaires d'équivalence sont désormais disponibles [sur maformation.fff.fr](http://maformation.fff.fr).

Dates :

Journées complémentaires 26/27

JC Coach Jeunes et Séniors	10 septembre 2026	Lyon (Tola Vologe)
JC Coach Jeunes et Séniors	1 ^{er} octobre 2026	Lyon (Tola Vologe)
JC Coach Jeunes et Séniors	19 novembre 2026	Cournon
JC Coach Jeunes et Séniors	23 novembre 2026	Sassenage (District 38)
JC Coach Jeunes et Séniors	15 décembre 2026	Viriat (District 01)
JC Coach Jeunes et Séniors	6 janvier 2027	Annecy
JC Coach Jeunes et Séniors	4 février 2027	Lyon (Tola Vologe)
JC Coach Jeunes et Séniors	11 mars 2027	Cournon
JC Coach Jeunes et Séniors	7 avril 2027	Lyon (Tola Vologe)
JC Coach Jeunes et Séniors	17 juin 2027	Saint Priest en Jarez
JC Coach Jeunes et Séniors	23 juin 2027	Lyon (Tola Vologe)

Ces formations complémentaires ont pour objectif de monter en compétences les titulaires des CFF1, CFF2 et CFF3 souhaitant accéder aux différents DF par équivalence

La ligue informe de l'ouverture des **inscriptions aux Diplômes Fédéraux** pour la saison 2025/2026.

Vous trouverez l'ensemble des informations utiles (présentation des diplômes, modalités d'inscription, calendrier...) sur le site de la LAuRAFoot :

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Jeunes :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF2 ou CFF3 avant l'entrée en formation

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Séniors :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF3 avant l'entrée en formation

Les diplômes CFF2 et CFF3 sont valables jusqu'en 2027.

Si ces diplômes ne sont pas recyclés (passage aux Diplômes Fédéraux) avant le 30 juin 2027, ils seront perdus.

EQUIVALENCES ET PASSERELLES

NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027	
FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
MODULE U7	CFI U6 U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel	
FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
CFF (1 OU 2 OU 3)	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

Pour toute demande d'équivalence, veuillez-vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :

IR2F	Responsable(s)	Téléphone	Mail
Auvergne-Rhône Alpes	Elise PONCET	04 72 15 30 76	formations@laurafoot.fff.fr